



Résultat intermédiaire sur le thème : « La femme dans le ministère »

L'ordination des femmes – c'était l'autre grand sujet de la dernière assemblée des apôtres de district. Quelles résolutions ont déjà été adoptées ? Quelles décisions sont encore en suspens ? L'apôtre-patriarche a répondu à ces questions dans la seconde partie de l'interview annuelle 2021.

Cher apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider, où en sont les consultations sur le thème de « La femme dans le ministère » ? Les questions à ce sujet se multiplient. Comment y répondez-vous ?

Dans nos délibérations sur ce sujet vaste et complexe, nous sommes guidés par quatre questions fondamentales : Que dit Dieu ? Que dit la Bible ? Et lorsque nous avons les réponses à ces questions : Que dit notre Église à ce sujet ? Et quelle est la situation dans les différents pays ? Ce n'est que lorsque toutes ces questions auront trouvé des réponses raisonnables que nous saurons de quelle décision nous sommes capables. C'est ainsi que nous avons toujours communiqué publiquement jusqu'à présent.

La première question a déjà reçu une réponse.

Oui. La question relative à la volonté de Dieu a déjà été discutée en novembre 2020, et la résolution commune à ce sujet a été publiée :

- La femme et l'homme ont été créés d'égal manière à l'image de Dieu. Ils sont indispensables l'un à l'autre d'égal manière, ils sont d'égal nature et d'égal dignité.
- L'homme et la femme sont appelés à « dominer ». Tous deux ont reçu la mission et la responsabilité de préserver et de façonner la création. Les récits bibliques au sujet de la création ne permettent en aucun cas de déduire que l'homme et la femme ont des sphères de domination ou d'action différentes.
- La compréhension des tâches dévolues aux hommes et aux femmes est différente, car elle reflète notamment les évolutions sociales et politiques au sein de la société humaine.

La session du mois de mai portait donc sur les déclarations contenues dans les Saintes Écritures ?

Oui. Nous avons étudié deux questions fondamentales : Qu'est-ce qui a motivé le Seigneur à n'appeler que des hommes à l'apostolat, et comment l'Église primitive en parle-t-elle par exemple dans les lettres pastorales du Nouveau Testament ? C'est le point où nous nous trouvons actuellement dans notre processus de discussion.

Y a-t-il eu des résolutions prises sur la base de cette deuxième question ?

Non. Les apôtres de district emporteront d'abord les contenus de nos discussions dans les assemblées avec leurs apôtres. Telle est notre conception de l'information substantielle : les apôtres du monde entier discutent d'abord de l'état actuel des délibérations. Ils ont ensuite l'occasion de donner leur avis et de soumettre leurs commentaires. Nous reprendrons ensuite le fil des discussions lors de la prochaine assemblée des apôtres de district en novembre 2021.

C'est une approche stratégique assez longue. Pouvez-vous anticiper un résultat ?

Non, je ne peux pas. C'est trop tôt pour cela. Cependant, mon approche s'explique rapidement sur la base des questions fondamentales exposées plus haut :

1. Cela correspond-il à la volonté de Dieu que les femmes ne soient pas ordonnées ?
Si oui, de nouvelles délibérations ne seront pas nécessaires. Si non :
2. Le fait que Jésus n'a appelé que des hommes à l'apostolat signifie-t-il automatiquement que les femmes ne peuvent pas être ordonnées ? Si oui, il n'y aura pas d'ordination de femmes. Si non, la question se pose :
3. Les déclarations correspondantes dans les épîtres apostoliques du Nouveau Testament rendent-elles l'ordination des femmes impossible ? Si oui, il manque un fondement biblique à l'ordination des femmes. Si la réponse à cette question est non :
4. L'Église, ou plutôt l'assemblée des apôtres de district, veut-elle ou non ordonner les femmes dans un ministère ? Si oui, des conséquences régionales et sociétales en découlent :

5. Existe-t-il un besoin dans un champ d'activité, dans un pays, dans une région, d'ordonner des femmes ? Si la réponse est non, les femmes ne pourront y recevoir un ministère. Si la réponse est oui :
6. Les communautés et la société acceptent-elles l'idée de l'ordination des femmes dans cette région ? Si la réponse est non, il n'y aura pas d'ordination de femmes dans cette région. Si les réponses sont oui :
7. Les femmes pourront être ordonnées dans ce champ d'activité, dans ce pays, dans cette communauté.

Par conséquent, un long processus nous attend, qui sera orienté d'après les quatre questions fondamentales citées : Que dit Dieu ? Que dit la Bible ? Que dit l'Église ? Que dit la culture d'une région donnée ? Nous avons jusqu'à présent répondu à la première question fondamentale. La deuxième question a été discutée au cours de cette assemblée des apôtres de district et sera d'abord soumise aux assemblées des apôtres dans le monde pour une nouvelle délibération.

Voilà où en est le résultat intermédiaire.

10 juin 2021